

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE

Ecole élémentaire du Caporal Peugeot
Commune : JONCHEREY

Date 7/11/2017 Heure : 17h15
Lieu: salle informatique de l'école

Nom Prénom	Fonction	Présents	Excusés
M. Alexandre Jacques	Maire de Joncherey	x	
M. Salvi Jacques	Adjoint au maire de Joncherey	x	
Mme Camarasa Elisabeth	Représentante de la mairie de Thiancourt	x	
Mme Vaugne Brigitte	DDEN		x
Mme Gerdeaux Isabel	Représentante des parents titulaire		x
Mme Miguel Fanny	Représentante des parents titulaire		x
Mme Stämpfli Angélique	Représentante des parents titulaire	x	
Mme Ducourneau Nathalie	Représentante des parents titulaire	x	
Mme Dellasanta Sandrine	Représentante des parents titulaire		x
Mme Caissée Myriam	Représentante des parents titulaire		
M. Caissée Cyril	Représentant des parents titulaire		
Mme Bouhout Touria	Représentante des parents suppléante	x	
Mme Demont-Koos Virginie	Enseignante	x	
Mme Luquet Amandine	Enseignante	x	
Mme Morel Laura	Enseignante	x	
M. Natale Matthieu	Enseignant	x	
Mme Hommel Sylvioe	Directrice	x	

Ordre du jour :

- Elections des représentants de parents d'élèves.
- Rôle du conseil d'école.
- Effectifs, classes, équipe pédagogique
- Règlement de l'école, charte de la laïcité, charte des parents
- Enseignement des langues
- Activités sportives et projets
- Activités Pédagogiques Complémentaires
- Sécurité: PPMS
- Travaux
- Rythmes scolaires
- Questions diverses

Contenus des échanges :

Le PV du précédent conseil d'école est adopté à l'unanimité.

1) Elections des représentants de parents d'élèves.

Cette année, nous n'avons pas tenu de bureau de vote. Les parents ont donc voté par correspondance. Le dépouillement a eu lieu le vendredi 13 octobre 2017 à 17h.

Voici les résultats : 136 inscrits, 88 votants dont 80 suffrages exprimés et 8 bulletins blancs ou nuls. Le taux de participation a été de 64,71%.

Mme Gerdeaux, Mme Miguel, Mme Stämpfli, et Mme Ducourneau sont titulaires.
Mme Dellasanta, Mme et M. Caissée et Mme Bouhout sont suppléants.

Tous les parents élus sont invités au conseil d'école. En cas de vote, seuls les titulaires ou leurs remplaçants si des titulaires sont absents, ont le droit de voter.

Si les parents ont des questions à mettre à l'ordre du jour, il faut les communiquer à la directrice avant le conseil d'école.

2/ Le rôle du conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Adopte le projet d'école: nous avons à construire le nouveau projet d'école cette année.
- Donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc...
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.
- Peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Les personnes conviées au conseil d'école sont : les représentants des mairies, les parents d'élèves élus, Mme la DDEN, Mme l'Inspectrice, les enseignants. D'autres personnes peuvent être invitées en fonction de l'ordre du jour.

3/ Effectifs, classes, équipe pédagogique.

Nous accueillons 81 élèves répartis en 4 classes:

→ 18 CP: classe de Mme Hommel. Mme Luquet assure la décharge de direction et prend donc en charge les CP tous les mardis et un mercredi sur 4.

→ 16 CE1: classe de Mme Demont-Koos

→ 18 CE2: Mme Morel (lundi, mardi et un mercredi sur 2) et Mme Luquet (1 mercredi sur 2, jeudi et vendredi)

→ 20 CM1 et 9 CM2: classe de M. Natale

Mme Harter assure le poste de remplaçante rattaché à l'école.

Le contrat de Mme Renaud, notre EVS se termine à la fin de la semaine. Elle est avec nous toutes les après-midi. Elle s'occupe de la gestion de la BCD, aide dans différents domaines dans les classes et au niveau administratif.

Son contrat ne sera pas renouvelé.

4/ Règlement intérieur de l'école, Charte de la laïcité, Charte des parents.

Lecture du règlement de l'école, modification de quelques points: PPMS attentat-intrusion, accueil des enfants allant à la piscine, accueil des enfants qui vont au périscolaire.

Ce règlement est complété par la Charte de la laïcité et la Charte des parents.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

5/ Enseignement des langues :

Les familles ont le choix entre l'allemand et l'anglais.

Les enseignants de l'école assure l'enseignement de l'anglais et M. Spagnol enseigne l'allemand, à raison de 2 séances de 45 minutes par semaine pour chaque langue.

Les cours d'anglais et d'allemand ont lieu :

lundi de 13h30 à 14h15 pour les CE2, CM1 et CM2 puis de 14h15 à 15h pour les CP et CE1.

jeudi de 9h30 à 10h15 pour les CP et CE1 puis de 10h30 à 11h15 pour les CE2, CM1 et CM2.

	allemand	anglais
CP	7	11
CE1	7	9
CE2	6	12
CM1	7	13
CM2	2	7
total	29	52

6/ Activités sportives et projets :

Adhésion à l'USEP pour toutes les classes. Changement de délégué : M. Philippe Ranoux remplace M. Pascal Malcuit.

Cette activité est financée par la coopérative scolaire pour un coût de 888 euros.

Chaque classe a choisi ses rencontres. Nous avons droit à deux transports par classe.

CP: danse, athlétisme, jeux collectifs

CE1: danse, athlétisme, jeux collectifs

CE2: danse, jeux collectifs, raid aventures

CM2: handball, athlétisme, jeux collectifs

Cette année, les 4 classes bénéficieront d'une demi-année de natation pendant la 2ème période qui commencera le 29 janvier et se terminera le 17 juin. Les séances de natation auront lieu de 13h45 à 14h20 (dans l'eau), le jeudi pour les classes de Mme Luquet et M. Natale et le vendredi pour les classes de Mme Demont-Koos et Mme Hommel.

Les enfants seront pris en charge par les enseignants au bout du parking entre 13h25 et 13h30 pour prendre le bus à 13h30 (société Eurocar Horn qui transporte les enfants arrivant à l'école maternelle).

Les enfants seront partagés en 4 groupes suivant leur niveau. 2 groupes seront encadrés par les maîtres-nageurs, les 2 autres par les enseignants.

2 autres MNS assureront la surveillance des deux bassins.

Cette activité et le transport sont financés par les communes à hauteur de 8556 euros au total:

→ 6231 euros pour le centre aquatique (201 euros par séance)

→ 2325 euros pour le transport

Autres projets :

A : école et cinéma pour les classes de CP, CE1 et CE2 qui iront voir 3 films au cinéma à Delle (Halle des 5 fontaines).

Un pré-visionnement des films est prévu pour les enseignants le mercredi après-midi à Belfort et un dossier pédagogique est fourni.

Le coût est de 2,50 euros par élève et par film donc de 130 euros pour 1 séance et de 149 euros pour le transport (les 3 classes iront en même temps).

Le coût total s'élève donc à 279 euros par séance. (837 euros pour 3 séances), à la charge de la coopérative scolaire.

B : correspondance scolaire pour les CE2, avec une classe de CE2 de Beaucourt.

C : rallye « carte postale » sur le thème des régions pour les CE1.

D : Projet arts visuels autour de l'art brut pour les CE1 et CE2.

Les classes de CE1 et CM1-CM2 ont été équipées d'un vidéo-projecteur et pour les CE1 d'une caméra interactive permettant de corriger directement sur le tableau blanc.

7/ Les Activités Pédagogiques Complémentaires.

Les A.P.C ont lieu les lundis et jeudis de 15h50 à 16h30. Elles permettent, en priorité, de prendre en charge les élèves (en groupes restreints) qui rencontrent des difficultés. Une proposition de prise en charge est donnée aux parents qui acceptent ou refusent.

8/ Sécurité.

Le premier exercice d'évacuation a eu lieu. Tout s'est bien déroulé.

Au signal : sonnerie actionnée 3 fois, les élèves sont sortis par les portes des classes donnant sur l'extérieur pour se retrouver rangés par classe dans la cour de récréation. 2 autres exercices d'évacuation auront lieu dans l'année.

Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs : risque sismique, inondations, tempêtes, nuage toxique) permettant de mettre les enfants en sécurité dans l'école : connaissance de la zone de confinement.

Le signal est différent: ce sont des coups de sifflet répétés dans le couloir.

Connaissance des salles où se confiner: élèves de M. Natale et de Mme Demont-Koos restent dans leur classe ou la rejoignent.

Les CE2 vont dans la salle d'arts visuels.

Les CP sont répartis dans les classes de M. Natale et Mme Demont-Koos s'ils sont avec la directrice ou, avec Mme Luquet, rejoignent l'espace 6 (salle à côté du préau).

Mise en place depuis cette rentrée d'un PPMS attentat intrusion.

Dans un 1er temps, nous avons établi avec M. le Maire un diagnostic de mise en sécurité de l'école concernant les abords de l'école, la clôture, le contrôle des accès, la prise en compte des espaces périmétriques et les actions à envisager.

Il a été décidé de mettre en place un éclairage près de notre école ainsi qu'un portillon au niveau de la clôture qui sépare les 2 écoles, de poser une serrure sur les grilles des 2 écoles et de réfléchir à un enclenchement à distance de la sonnerie de l'alarme intrusion qui pourra être utilisée comme signal. Les travaux concernant le changement des huisseries se poursuivront afin d'avoir un vitrage résistant à l'effraction dans toutes les salles.

Le PPMS attentat-intrusion :

Dans un premier temps, il s'agit de surveiller les entrées, de fermer les portes.

Si besoin, le signal sera la sonnerie de l'alarme intrusion.

Des exercices (3) permettront de se familiariser avec les réflexes à avoir selon 2 scénarii : s'échapper ou s'enfermer.

3 exercices annuels : le 1er aura lieu le 11/12/2017 (date commune pour le département).

9/ Travaux

Les huisseries ont été changées dans le bureau de direction, la cuisine, la salle à côté et le couloir face aux toilettes.

Le tableau de la classe de CE2 va être remplacé par un tableau blanc : le tableau actuel a été repeint avec de la peinture permettant de rendre le tableau magnétique mais on ne peut plus l'effacer correctement ni écrire de façon propre.

Mise en place du vidéo-projecteur et des écrans blancs dans les classes de M. Natale et Mme Demont-Koos et de la caméra interactive dans la classe de Mme Demont-Koos.

Nous remercions les représentants des communes pour ces investissements.

Des odeurs persistent dans les toilettes. Pour l'instant, l'origine de ces odeurs n'est pas déterminée.

10) Rythmes scolaires.

Un décret datant du 27 juin 2017 introduit une possibilité de dérogation supplémentaire à l'organisation de la semaine scolaire, c'est à dire un passage à une semaine de 4 jours avec 6h maximum d'enseignement par jour et 3h30 maximum d'enseignement par demi-journée avec une pause méridienne d'1h30 minimum.

Si l'on souhaite changer l'organisation de la semaine scolaire, la demande doit émaner conjointement du conseil d'école et de la commune.

Nous avons un calendrier à respecter : formulaire à envoyer avant le 22 décembre 2017 avec une proposition d'horaires.

Monsieur le Maire annonce qu'il rencontrera prochainement les maires des autres communes concernées pour évoquer un éventuel passage à la semaine de 4 jours et que les familles seront consultées afin de donner leur avis.

Les enseignants soulignent que les matins sont plus profitables aux enseignements que les après-midi. Dans le cas où la semaine de 4 jours serait adoptée, l'équipe enseignante souhaite bénéficier de 3h30 de cours le matin et 2h30 l'après-midi. Les horaires proposés sont: cours de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h chaque jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

En fonction des résultats de la consultation des familles concernant un éventuel changement de rythme scolaire, le conseil d'école se réunira à nouveau avant le 22 décembre pour donner son avis.

11) Questions diverses.

Aucune question n'a été mise à l'ordre du jour.

Heure début de la réunion : 17h15 Heure fin de la réunion :18h30

Relevé de conclusions (le cas échéant) :

Fait à Joncherey, le 07/11/2017

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'École :
Sylvie HOMMEL

Le Secrétaire de Séance,

Matthieu NATALE